

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20230720-D20232007005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2023

Séance du 20 JUILLET 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
17/07/2023

Date d'affichage
07/08/2023

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

EXCUSES : Isabelle DUCHEMIN

Objet de la Délibération
**SPL IN TERRA désignation
d'un Elu délégué**

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine DE LAJUDIE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a pris une délibération le 2 mars 2023 souscrivant 5 actions à la SPL INTERA. Celle-ci demande au conseil municipal de désigner un représentant de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu les statuts en vigueur de la SPL IN TERRA,

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment l'article L2121-33,

DECIDE de désigner Monsieur Yves CRISTIN en qualité de représentant de la commune de LENT à l'Assemblée spéciale et à l'Assemblée générale de la SPL IN TERRA.

Ainsi fait et délibéré le 20 juillet 2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20230720-D20232007004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2023

Séance du 20 JUILLET 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
17/07/2023

Date d'affichage
07/08/2023

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

Objet de la Délibération
Convention de partenariat RPE 2023-2025

EXCUSES : Isabelle DUCHEMIN

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine DE LAJUDIE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée qu'une convention de partenariat concernant le relais petite enfance avait été signée en 2006 avec les communes de Péronnas, Saint André sur Vieux Jonc, Saint Rémy et Servas.

Dans la continuité de ce service et afin de soutenir l'accompagnement des assistantes maternelles, la commune de Péronnas propose une nouvelle convention en annexe pour la période 2023-2025 en incluant une nouvelle commune Dompierre sur Veyle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne un avis favorable à la signature de cette convention,

Charge le Maire de signer tous documents s'y afférents.

Ainsi fait et délibéré le 20 juillet 2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

001-210102117-20230720-D20232007002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2023

Séance du 20 JUILLET 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
17/07/2023
Date d'affichage
07/08/2023

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

EXCUSES : Isabelle DUCHEMIN

ABSENTS : /

Objet de la Délibération
Parking – cabinet médical
Demande de subvention

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine DE LAJUDIE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser un parking à proximité du cabinet médical afin de répondre à une demande récurrente et pressante des médecins et des patients ne pouvant se garer.

En effet, dix professionnels de santé exercent dans ce bâtiment, et des appartements locatifs se trouvent à l'étage.

La création de ce parking favoriserait aussi l'accessibilité des services publics de santé et des soins à la population.

La commune a pu acquérir 2 parcelles à proximité, qui permettraient de rajouter 13 places. Une place de dépose malades ainsi qu'une place PMR supplémentaire pourraient également être aménagées proche de l'entrée du cabinet médical.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la DETR ou DSIL et à tout autre organisme susceptible de répondre à sa demande.

Le montant total des travaux s'élèverait à la somme de 37 156 € Hors Taxe.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

Sources	Montants	Taux
Fonds propres	14 863 €	40 %
ETAT – DETR ou DSIL	22 293 €	60 %
TOTAL HT	37 156 €	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE la demande de subvention pour le projet cité ci-dessus, auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la DETR ou DSIL et de tout autre financeur ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré le 20 juillet 2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20230720-D20232007003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2023

Séance du 20 JUILLET 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
17/07/2023

Date d'affichage
07/08/2023

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSE SCHOFF

EXCUSES : Isabelle DUCHEMIN

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine DE LAJUDIE

Objet de la Délibération
**Réhabilitation thermique
D'un logement communal
Demande de subvention**

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée, que l'appartement situé au rez-de-chaussée 4 place de la mairie est vacant depuis le mois de décembre 2022. Ce logement doit faire l'objet d'une réhabilitation thermique.

Par la suite, la commune pourrait y installer les archives, le bureau des élus et une petite salle de réunion.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Ain au titre du dispositif « transition écologique ».

Le montant total de ces travaux s'élèverait à la somme de 29 727 € Hors Taxe.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Sources	Montants HT	taux
Fonds propres	23 782 €	80 %
DEPARTEMENT de l'AIN	5 945 €	20 %
TOTAL HT	29 727 €	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention pour le projet cité ci-dessus auprès du Département de l'Ain au titre du dispositif « transition écologique »,

APPROUVE le plan prévisionnel de financement,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré le 20 juillet 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Yves CRISTIN



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20230720-D20232007001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2023

Séance du 20 JUILLET 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
17/07/2023
Date d'affichage
07/08/2023

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

EXCUSES : Isabelle DUCHEMIN

Objet de la Délibération
Vacations des sapeurs Pompiers 2022

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine DE LAJUDIE

LA SEANCE OUVERTE,

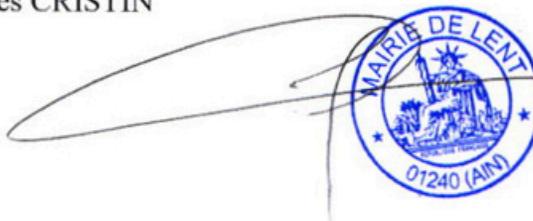
Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération,

Le Conseil Municipal fixe comme suit l'indemnité allouée à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de la commune, suite à la présentation du nombre d'heures d'intervention de l'année 2022 qui se décompose ainsi :

- Sapeurs	82.50 h x 8.36 € =	689.70 €
- Caporaux	17.50 h x 8.97 € =	156.98 €
- Sous officiers	25.50 h x 10.13 € =	258.32 €
	125.50 heures	<u>Total</u> 1 104.99 €

Ainsi fait et délibéré le 20 juillet 2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20230720-D20232007006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2023

Séance du 20 JUILLET 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
17/07/2023
Date d'affichage
07/08/2023

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

EXCUSES : Isabelle DUCHEMIN

Objet de la Délibération
TABLEAU DES EMPLOIS 2023

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine DE LAJUDIE

LA SEANCE OUVERTE,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes et de leurs établissements publics.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;

Vu la demande d'avis au Comité Technique du Centre de Gestion de l'Ain,

Le Maire informe l'assemblée que le secrétariat de mairie a besoin de renfort pour arriver à pallier aux diverses échéances.

Il est donc nécessaire de procéder à une augmentation du nombre d'heures du poste d'adjoint administratif de l'agence postale.

Le Maire propose donc :

- La suppression du poste d'adjoint administratif territorial de 20h hebdomadaires, de catégorie C
- La création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 23h hebdomadaires de catégorie C

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

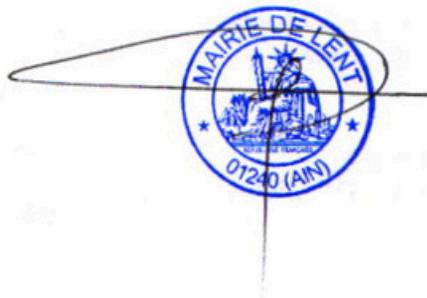
ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois de la collectivité au 1^{er} septembre 2023, tel
indiqué en annexe.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les déclarations et prendre toutes les
dispositions nécessaires.

Ainsi fait et délibéré le 20 juillet 2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



POSTES ACTUELS

Services	nombres de poste	cadre d'emploi	MODIFICATION
Emplois à temps non complet	7	durée hebdomadaires	
Service administratif	1	adjoint administratif territorial	
A partir du 1er septembre 2023		- 1 poste de 20 heures - CDD	SUPPRESSION du poste de 20h CREATION d'un poste de 23h
Service technique	6	adjoint technique territorial	
		- 1 poste de 4,57 heures annualisées - CDD	
		- 1 poste de 4,57 heures annualisées - CDD	
		- 1 poste de 4,57 heures annualisées - CDD	
		- 1 poste de 14,92 heures annualisées	
		- 1 poste de 31,02 heures annualisées	
		- 1 poste de 30,80 heures annualisées	
Emplois à temps complet	5		
Service administratif	1	adjoint administratif territorial	
	1	rédacteur principal de 1ère classe	
		- 2 postes de 35 heures	
Service social	1	ATSEM principal de 2ème classe	
		- 1 poste de 35 heures	
Service technique	2	adjoint technique territorial	
		- 1 poste adjoint technique territorial principale de 35 heures 2ème classe	
		- 1 poste adjoint technique territorial de 35 heures	
TOTAL	12		

Lent le 20 juillet 2023

Le maire
Yves CRISTIN